



Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale

Délibération 2022-72

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé Séance du 22 novembre 2022

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Ne prend pas part : 0

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOOTSAS

Autres

M. Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi seize novembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

72 / MISE EN PLACE D'UN SERVICE « TRANSPORT A LA DEMANDE »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT qu'il a été décidé la mise en place d'un service « Transport à la demande », à compter du mois de janvier 2023, assuré par un véhicule de la Ville, hors périodes de vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h30,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer par délibération le cadre et les dispositions fonctionnelles de cette nouvelle offre de service,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL :

ARTICLE 1 : DIT que le Transport à la demande concernera les bénéficiaires suivants :

- Personnes de 60 ans et plus.
- Personnes en situation de handicap, à mêmes d'emprunter les transports en commun sans accompagnement :
 - ✓ titulaires d'un justificatif de reconnaissance du handicap ou d'invalidité, délivré par un organisme officiel
- et**
- ✓ non éligibles à l'accès au PAM 78-92.

ARTICLE 2 : DIT que le Transport à la demande sera assuré :

- Exclusivement au sein de la ville de Saint-Cloud, avec prise en charge de la personne à l'adresse du domicile ou à l'adresse indiquée lors de la réservation.



- Pour tous types de déplacements : visites familiales et/ou amicales, courses, démarches administratives, démarches médicales, démarches de loisirs.

ARTICLE 3 : DIT que ce transport sera facturé 2€ le trajet ; la vente s'effectuera par cartes de 10 trajets au prix de 20€.

ARTICLE 4 : DIT que les cartes de transport seront vendues exclusivement par le Centre Communal d'Action Sociale et que le paiement s'effectuera par Carte Bancaire, ou par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en numéraire, et sera encaissé au moyen d'une régie de recettes.

ARTICLE 5 : DIT que les réservations des trajets devront s'effectuer 72h à l'avance, auprès des Services Techniques de la Ville, exclusivement par téléphone au N° d'appel dédié.

ARTICLE 6 : DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 7 : DIT que ces dispositions seront applicables à compter du mois de janvier 2023.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 22 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**


Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : 25/11/2022
Numéro A.R. - Préfecture : 22-02409
Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 25/11/2022
Acte exécutoire en date du : 25/11/2022



